



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Vanessa MOSQUERA
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : R743/2019 (Ville) 04/XFD/1718972 (Région)
N/Réf. : AA/ BXL22341_Ravenstein36_Generali
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue Ravenstein, 36 – Immeuble Generali

Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation de l'immeuble et l'augmentation des performances énergétiques des façades ▪ **Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier du 20/08/2019, reçu le 21/08/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 11/09/2019.

Étendue de la protection

L'immeuble Generali est situé en ZICHEE, inscrit à l'inventaire et situé dans la Zone de protection des Galeries Ravenstein classées. L'immeuble Generali situé rue Ravenstein 36 est l'œuvre des architectes Alexis DUMONT et Marcel VAN GOETHEM et, 1934-36). L'immeuble n'est – à ce jour – pas classé. Il est toutefois déjà en zone de protection de la Galerie Ravenstein, face au Palais des Beaux-Arts, inscrit à l'inventaire et parfaitement intégré dans son environnement architectural et urbanistique, notamment le bâtiment Shell (arch. Alexis Dumont, 1931) et les Galeries Ravenstein (arch. Alexis & Philippe Dumont, 1954).

Description du bien et valeur patrimoniale

Comme son voisin le bâtiment Shell, l'immeuble Generali abrite des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages. Son hall d'entrée circulaire, revêtu de travertin poli avec un plafond peint de Georges Balthus et muni de menuiseries métalliques de très belle facture, est d'exception. La composition des façades en pierre blanche est particulièrement élégante et se distingue par son jeu subtil de lignes horizontales, de décrochements et de parties saillantes. En 1934, la Ville demandait, au sujet des façades, que soient « *traitées toutes les deux [façades] dans la même architecture et mêmes matériaux que la façade à rue et que les parements soient entièrement en pierres naturelles, à l'exclusion de toute pierre artificielle ou enduits.* »

Le dernier étage a été ajouté en 1948 ainsi qu'une extension de 4 travées dans les années 1955 et une connexion entre la Galerie Ravenstein, encore en chantier et la création aux 1^{er} et 2^{ème} sous-sols du Cinéma Variétés, accessible par la galerie. Ces travaux sont l'œuvre d'Alexis Dumont également, en collaboration avec son neveu Philippe Dumont; ils sont réalisés en parfaite harmonie avec le reste de l'édifice. L'immeuble abrite aussi la salle de répétition de l'Orchestre National de Belgique.

1/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Malgré le remplacement malheureux des châssis par le passé, l'immeuble se révèle sous son allure d'origine et constitue un exemple d'exception de ce type d'architecture. Il constituait une œuvre totale – Blaton exécute le projet depuis les fondations jusqu'au mobilier – qui mériterait que l'on vérifie ce qu'il reste encore à l'intérieur par une étude patrimoniale. Après sa construction cet immeuble était considéré comme un immeuble de bureau exemplaire : « *Ce bâtiment, rationnel et original, est incontestablement l'un des meilleurs immeubles de bureaux de notre ville* » (Bâtir, 75, 1939).

L'immeuble Generali témoigne d'une remarquable valeur patrimoniale (cfr. note ci-annexée) :

- au niveau urbanistique : îlot Ravenstein comme exemple de restructuration réussie en marge des travaux de la Jonction Nord-Midi et l'articulation avec le Shell Building et la Galerie Ravenstein ;
- au niveau stylistique : ancrage dans le modernisme académique ;
- au niveau des matériaux de revêtement, imposés par la Ville par souci de qualité et d'intégration ;
- au niveau du contraste entre le socle foncé et les étages clairs ;
- au niveau de la qualité des finitions intérieures, notamment le hall d'entrée en travertin ;
- au niveau de l'intégration artistique : la peinture murale de la coupole du hall d'entrée ;
- au niveau des techniques de construction (structure béton Blaton) ;
- au niveau de ses concepteurs et entrepreneur : architectes A. DUMONT et M. VAN GOETHEM, l'entreprise Blaton exécute les travaux des fondations au mobilier ('œuvre totale') ;
- au niveau de la typologie naissante de l'immeuble de bureaux : plans caractéristiques des nouveaux modes de travail du secteur tertiaire, rez-de-chaussée commerciaux ;
- au niveau d'expression de l'image ('brand') d'une société : expression architecturale volontairement dans l'ère du temps, utilisation d'emblèmes
-

L'immeuble n'est – à ce jour- pas classé mais pour la CRMS il le mérite car il constitue un remarquable patrimoine monumental, tel qu'en atteste la note ci-annexée. Dans son mémorandum, la CRMS a consacré un axe entier à la nécessité d'une meilleure reconnaissance et gestion du patrimoine du XX^e siècle. Les mesures de protection s'apparentent encore trop souvent à des situations de sauvetage d'urgence. La CRMS plaide pour un élargissement chronologique et typologique de la notion de patrimoine afin de mieux prendre en compte les œuvres qui caractérisent tant l'architecture que la morphologie urbaine récentes, notamment les immeubles de bureaux. Si elle réfléchit à des classements, les permis d'urbanisme sont également des outils qui doivent permettre la mise en valeur des constructions et ensembles urbains majeurs du XX^e siècle.

Analyse de la demande

La demande comprend les postes suivantes :

- Rénover et isoler la façade (*dite « à l'identique »*)
- Remplacer les châssis ;
- Rafraîchir le hall d'entrée et rénover les halls ascenseurs à chaque niveau ainsi que remplacer les ascenseurs existants ;
- Réaménager les espaces bureaux et aménager une terrasse au rez, au +1 et au +3 ;
- Transformer les sous-sols -1, -2 et -2.5 ;
- Créer des ouvertures dans la dalle au rez des n°26 et 28 pour créer une mezzanine avec le -1 ;
- Créer les loges avec vestiaire et aménager la cour extérieure au niveau -2.

2/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

- **Rénover et isoler la façade (à l'identique)**



La CRMS est **fermement défavorable** au démontage des parements de façade en pierre aux étages et à leur remplacement à l'identique sur isolation. Le dossier est extrêmement sommaire et lacunaire sur ce volet. Il n'y a que très peu d'informations au sujet de la reconstruction envisagée des façades. Aucun détail technique n'est fourni.

Une telle intervention ferait perdre de manière irréversible les détails soignés, les raccords, les jeux d'ombre, les jeux de saillie, les décors (lion ailé de Saint-Marc - sculpté),

..., tous ces éléments qui font le caractère remarquable de la façade.

La CRMS accorde en outre une valeur patrimoniale à la matérialité même de la façade dont la qualité sur le plan technique, architectural, stylistique, urbanistique n'autorise ni un remplacement ni un changement du plan de l'élévation.

La CRMS estime que les raisons de sécurité et d'urgence avancées pour justifier l'opération globale en façade doivent faire l'objet d'investigations approfondies et réfléchies puis le cas échéant, trouver une réponse via un travail de restauration et de renfort, et localement si nécessaire des travaux de restitution en veillant à préserver les spécificités architecturales de la façade. Pour la rencontre des enjeux énergétiques, qui motivent eux aussi l'intervention, la CRMS demande d'opter, comme on le fait au niveau du socle (rez et +1) revêtu de Nero Nube, pour une isolation de l'immeuble par l'intérieur, sauf si les parois présentent des décors intérieurs ou des revêtements de qualité, ce qui demeure à étudier et vérifier.

La CRMS avait invité le demandeur, notamment lors de la réunion de mars 2019, à réaliser des études complémentaires, notamment des inspections plus approfondies par nacelle avec l'objectif de vérifier en détail la nature des dégradations selon l'exposition, l'orientation, l'impact d'éléments extérieurs.

3/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Un inventaire des fissures plus ou moins profondes aurait été utile pour en comprendre les causes et évaluer les options de restauration. Ces inspections auraient également pu définir avec une plus grande exactitude le type de pierre mise en œuvre (San Stefano ou Savonnières ?) ainsi que leurs caractéristiques (comportement au gel, vieillissement, etc.), la nature précise des ancrages de même que celle des joints, ... Vu la qualité de ces ouvrages, l'analyse à entreprendre pour cette façade doit se faire sous l'angle patrimonial, comme on le fait dans un dossier de restauration, sans généraliser les conclusions d'une zone inspectée à l'ensemble de la façade et sans transposer les normes et mises en œuvre actuelles à une mise en œuvre ancienne.

Cette étude complémentaire n'a pas été réalisée. Rien ne conclut valablement à l'impossibilité d'une campagne de restauration, voire de stabilisation s'il y a lieu. Avant d'intervenir sur un bâtiment dont la façade est remarquable, des études préalables plus approfondies sont essentielles pour déterminer les interventions justes. Qu'en est-il par ailleurs, d'autres biens présentant en Belgique et à l'étranger, présentant un parement similaire qui a pu être conservé ? Cela mérite d'être étudié.

Le cas de la restauration du bâtiment Oudaan (R. Braem 1958) à Anvers pourrait avoir des similitudes avec celui du bâtiment Generali, notamment concernant les parements en pierre très fins (épaisseur de 3-4cm, pierre de Chauvigny), les dimensions conséquentes des plaques de pierre (1mx80cm), la fixation d'une part, avec des pattes sur la face arrière au nombre de 4 environ et d'autre part, grâce à des systèmes d'assemblage au niveau de la tranche des pierres. La restauration des parements en pierre a pu être effectuée moyennant la mise en œuvre de fixations complémentaires (avec bouchage au droit de la face visible).

- **Remplacement de la Rehausse**

En 1948-1950, l'immeuble est surélevé d'un second étage-attique impliquant la création d'une galerie devant le premier attique, le tout dans le même esprit selon les plans d'Alexis Dumont. Le projet actuel vise une modification lourde de cette rehausse en vue d'une architecture très vitrée. La CRMS y est défavorable. Bien que plus tardive, cette rehausse est l'œuvre des mêmes architectes et s'inscrit dans la continuité de l'immeuble.



- **Remplacer les châssis**



Pour les châssis qui ne sont plus d'origine, il est évidemment tout à fait opportun de procéder à leur remplacement selon le modèle d'origine, que ce soit aux étages ou rez-de-chaussée. Mais la réussite du projet réside non

4/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

seulement dans le retour des divisions perdues mais aussi dans la qualité, le dessin et le matériau des nouveaux châssis. Le dossier est trop lacunaire à ce niveau. La CRMS insiste pour qu'une étude de châssis d'origine soit entreprise pour tendre au maximum à une restitution à l'identique en termes de matériau, divisions, profilés métalliques (fins), couleur, ... Il est exclu pour la CRMS de procéder au remplacement des portes monumentales; elles devront être restaurées.

- **Rafraîchir le hall d'entrée et rénover les halls ascenseurs à chaque niveau ainsi que remplacer les ascenseurs existants**

Il est prévu le démontage des pierres de travertin (revêtement vertical) et le percement d'un mur porteur pour créer un accès à un espace arrière qu'il est prévu d'aménager et d'intégrer à l'espace d'accueil. La rotonde concernée est un ouvrage tout à fait remarquable par ses matériaux et sa composition. Lors des réunions préalables, la CRMS avait recommandé d'étudier une piste avec une conservation maximale de pierres de travertin et de la spatialité de la rotonde pour une conservation maximale de la vision ensemble.

La proposition actuelle consiste à intégrer le desk d'accueil à l'arrière (local situé côté gauche) de la rotonde, à percer le mur porteur et à intégrer des vantaux revêtus des pierres de travertin de la rotonde. En position fermée des vantaux, la configuration spatiale et stylistique de la rotonde sera complètement préservée. Cette proposition, si elle est réalisée avec le soin et la maîtrise qui caractérise l'ouvrage d'origine, peut s'intégrer au remarquable patrimoine dont il est question. La CRMS demande avec insistance que les détails soient extrêmement soignés et que l'on fasse appel à des artisans tailleurs de pierre spécialisés en restauration et à l'usage d'un travertin identique. Si les auteurs de projet ont suivi les recommandations en prévoyant deux vantaux recouverts de travertin permettant - lorsque l'accueil est fermé - de retrouver l'aspect remarquable de la rotonde d'entrée, l'aspect du comptoir tel que présenté (p. 20 brochure de présentation) crée une rupture trop marquée. La CRMS demande de prévoir le bas du comptoir également avec un habillage en travertin ;

En partie haute de la rotonde, il y a un grand châssis métallique, un très bel ouvrage soigné et très bien préservé, en harmonie avec la porte d'entrée. Il dispose d'un remarquable vitrage simple d'origine orné de motifs géométriques. La rotonde et l'entresol doivent être compartimentés. Le grand châssis de très belle facture (à associer à la porte d'entrée) se trouvant en partie haute de la rotonde et au fond du couloir de l'entresol sera entièrement maintenu (et non remplacé par un châssis RF). Les exigences en matière de sécurité-incendie seront atteintes par la création d'un sas et la mise en œuvre de trois portes RF (deux portes simples et une porte double située en recul du châssis). La perception à partir de la rotonde ne sera pas modifiée. La CRMS apprécie cette évolution du projet qui s'inscrit dans le respect du patrimoine. Au départ, l'auteur de projet souhaitait en effet rendre ce châssis RF.

Il est prévu une mise aux normes des ascenseurs (étroits et longs) qui ne répondent pas aux exigences, notamment PMR. Deux options avaient été envisagées : soit l'élargissement par le côté externe (commerces) soit l'élargissement par le côté interne (hall d'entrée). Cette deuxième option appelait plusieurs réserves, notamment car elle allait impliquer un impact sur la configuration spatiale et stylistique du hall d'entrée. La première option a été étudiée d'un point de vue structurel mais a été écartée car elle nécessite la révision structurelle des noyaux d'ascenseur et des blocs sanitaires. Seule la première option consistant à déborder du côté du hall d'entrée semblait possible pour le demandeur et c'est celle qui est proposée. La CRMS insiste cependant pour que ce débordement soit complètement maîtrisé, dessiné et contrôlé lors de l'exécution afin de garantir :

- Un élargissement le plus réduit possible pour permettre de maintenir autant que possible les proportions du hall d'entrée ;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- La dépose soigneuse et ponctuelle des revêtements de sol adjacents aux cages d'ascenseur pour leur réemploi en veillant à adapter les motifs et le calepinage du revêtement de sol en marbre dans la continuité de la situation actuelle (liséré en pierre verte à réduire) : ce travail doit être confié à un artisan restaurateur qualifié ;
- La révision des têtes de mur des baies de l'entrée pour respecter la symétrie une fois que l'élargissement des cages d'ascenseurs aura été effectué.

Le travail dit de « Rafraîchir le hall d'entrée » est également un travail extrêmement délicat qui nécessite des artisans et corps de métier spécialisés dans le traitement de la matière ancienne. La CRMS invite le demandeur à consulter « Le site des métiers du patrimoine architectural » (<https://homegrade.brussels/particuliers/patrimoine/>) qui réunit des entreprises actives dans le domaine de l'entretien, de la réparation, du remplacement à l'identique et de la conservation-restauration d'éléments du patrimoine architectural.

- **Réaménager les espaces bureaux et aménager une terrasse au rez, au +1 et au +3 ;**

La CRMS n'a pas une documentation suffisante des espaces concernés pour évaluer les impacts au niveau patrimonial. S'agissant, à ces débuts en tous les cas, d'une œuvre totale de Blaton, la CRMS invite le demandeur à organiser les interventions dans le respect du patrimoine et de ses finitions là où elles sont encore présentes.

- **Transformer les sous-sols -1, -2 et -2.5 ; Créer des ouvertures dans la dalle au rez des n°26 et 28 pour créer une mezzanine avec le -1 ; Créer les loges avec vestiaire et aménager la cour extérieure au niveau -2.**

La CRMS n'a pas une documentation suffisante des espaces concernés pour évaluer les impacts au niveau patrimonial. Des maigres informations en sa possession (ce point ne lui a pas été présenté lors des contacts préalables), elle s'inquiète des lourdes interventions prévues au niveau de la salle de répétition de l'Orchestre National de Belgique pour laquelle une évaluation patrimoniale doit préalablement être réalisée.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- **Accompagnement du dossier**

Plusieurs réunions et visites ont eu lieu avec la CRMS, la DPC et les auteurs de projet en amont de la demande de PU avec pour objectif l'amélioration du projet en ce qui concerne la valorisation des qualités patrimoniales de l'immeuble Generali. Malgré les intentions exprimées lors de ces rencontres et plusieurs démarches entreprises par les auteurs de projet (notamment recherches dans le fond Blaton conservé aux CIVA ou encore démarches relatives à la composition des façades), le projet initial a peu évolué :

- quelques améliorations mineures apparaissent dans le dossier de demande de PU. Elles figurent dans la notice qui décrit le projet et dans quelques illustrations complémentaires, par exemple pour l'aménagement du desk dans le hall d'entrée, mais les plans introduits (datés de début 2018) sont antérieurs aux rencontres ;
- l'étude du bureau SECO, les détails techniques concernant la restitution éventuelle des façades, etc., ... ne figurent pas dans le dossier ;
- l'étude historique dont l'importance a été soulignée à plusieurs reprises est très partielle. Elle ne contient par exemple aucune information sur l'ancien cinéma servant actuellement de salle de répétition à l'ONB dont la démolition-reconstruction est prévue ;
- l'étude complémentaire demandée au sujet de l'état des façades qui devait concerner en particulier le parement en pierre blanche des étages 3 à 5 n'a pas été réalisée ;
- le projet de transformation complète du dernier niveau ne tient compte des remarques émises lors des réunions et visites que sur un point : le traitement en courbe de la corniche supérieure (cette évolution du projet figure dans une perspective jointe à la demande).

Lors de réunions préalables, la CRMS a pourtant fait part de ses inquiétudes au sujet des travaux projetés, particulièrement au niveau des façades et a attiré l'attention du demandeur sur la valeur patrimoniale de l'immeuble, y compris dans sa matérialité. Lors de ces échanges, la CRMS avait acté l'intention des demandeurs de travailler de manière concertée et respectueuse du patrimoine. Elle s'étonne donc de recevoir un dossier si peu étayé faisant fi sur plusieurs points essentiels des discussions pourtant constructives en amont de son introduction. Il ne lui est par ailleurs par aisé d'analyser valablement l'ensemble des interventions projetées faute d'une documentation étayée au sujet de l'intérieur des différents étages, ... Beaucoup d'interventions, notamment d'ordre technique, y sont prévues et il n'est pas possible d'en évaluer l'impact au travers du dossier.

L'architecte Alexis Dumont est actuellement mis à l'honneur et soutenu par Urban avec l'exposition « Alexis & Co » qui se tient aux Halles Saint-Géry. La visite de l'exposition permet d'apprécier l'œuvre de l'architecte ; le Bâtiment Generali de la rue Ravenstein y a une place de choix.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre, M. Muret et T. Verhofstadt ; BUP-DU : B. Annegarn, D. Gustin, T. Jossart ;
Commune : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ;
Cellule Patrimoine historique : opp.patrimoine@brucity.be



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

ANNEXE : Immeuble Assurances Générales de Trieste, dit Generali ou La Trieste, 1934-1936

Rue Ravenstein à 1000 Bruxelles

Architectes Alexis Dumont (1877-1962) et Marcel Van Goethem (1900-1960)

Historique et contexte

La rue Ravenstein, caractérisée par sa large courbe, fut percée entre 1911-1913 en conséquence de la restructuration globale du quartier dit Isabelle-Terarken occasionnée par les travaux de la Jonction Nord-Midi et en prévision de la construction de la future gare Centrale (arch. Victor Horta et Maxime Brunfaut, 1937-1952) dans le quartier de la Putterie. Ce réaménagement englutit des voiries et des îlots anciens et redessine un quartier essentiellement dévolu au secteur tertiaire, en plein essor à partir de l'entre-deux-guerres. L'îlot délimité par les rues Cantersteen, Ravenstein et des Sols et/ou le Mont des Arts est significatif de cet urbanisme volontariste, interventionniste et résolument innovant de l'entre-deux-guerres et de l'après seconde guerre mondiale, qui relève de l'assainissement cher au mouvement moderne. En effet, cette rue anciennement plus courte et plus étroite fut surélevée par une structure en béton soutenue par des piliers et des murs de soutènement impressionnants afin d'accueillir d'importants immeubles de bureaux tout en organisant une nouvelle fluidité entre le haut et le bas de la ville. Son intérêt se retrouve renforcé par le fait que l'îlot s'est rempli de nouveaux bâtiments certes phasés sur 25 ans mais exprimant cohérence et homogénéité dans leur expression architecturale et gabarits, entre autre par le fait que plusieurs immeubles sont conçus par Alexis Dumont, dont un en collaboration avec Marcel Van Goethem, le futur architecte de la Banque Nationale, et un avec son neveu Philippe Dumont (1914-1988) : d'abord le célèbre Shell Building édifié entre 1931-1934 avec sa façade de 200m divisée en 41 travées qui épouse la forme en boomerang de la parcelle (arch. Alexis Dumont), ensuite, en collaboration avec Marcel Van Goethem, l'immeuble de bureaux Assurances Générales de Trieste construit entre 1934-1935 (inauguration en 1936), la Galerie Ravenstein (arch. Alexis et Philippe Dumont, 1953-1958, classé comme monument en 2011) qui traverse l'îlot, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) à côté de la galerie Ravenstein côté rue Ravenstein (arch. Philippe Dumont, 1955-1958) et la Banque Belgoise (arch. André et Jacques Polak, 1952-1954) à l'angle des rues Cantersteen et des Sols.

L'îlot Ravenstein est soumis à des servitudes de vue, c'est-à-dire qu'aucune construction ne peut faire obstacle à la vue dégagée sur la ville basse depuis la rue Royale, dans l'ouverture de la rue Baron Horta, à droite des bâtiments du Mont des Arts. Cela signifie que la hauteur des bâtiments ne peut donc dépasser une cote de 60,6 m, que la toiture doit être plate et couronné par une balustrade ou un mur ornementé.

Description :

C'est le Shell Building qui a donné l'impulsion et défini le langage et le programme communs aux autres bâtiments de l'îlot : un soubassement solide, des fenêtres en bandeaux, des arêtes nettes contrastant avec la courbe des façades, des horizontales qui assoient le bâtiment, du métal à profils fins, des pierres naturelles de teintes claires (sable) et sombres (noir ou gris) en contraste. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est le même architecte du Shell Building qui est contracté par La Trieste pour la construction de son immeuble : les architectes Alexis Dumont et Marcel Van Goethem, le bureau d'ingénieurs Bartholomé & David et l'entrepreneur Blaton. Dumont y insuffle un même esprit, fait de grandeur et de puissance, en appliquant la première règle en architecture : l'unité. Pour Dumont, « c'est l'unité qui confère le style », qui donne le caractère de la composition et de

9/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

l'exécution. La composition quant à elle s'appuie sur un plan bien agencé et proportionné afin de générer des volumes équilibrés.

L'immeuble La Trieste joue de la continuité avec le Shell Building, dans la courbe, le plan et l'expression architecturale :

- Un socle constitué d'un rez-de-chaussée composé de 12 travées de 11 vitrines commerciales et d'une entrée axiale, surmonté d'un entresol largement vitré de baies à châssis métalliques avec petits-fer, parementé de marbre noir (*Nero Nube*) et souligné par une corniche. Une clause prévue par la Ville de Bruxelles impose des commerces aux rez-de-chaussée des nouveaux immeubles afin de garantir un éclairage nocturne dans le quartier après la fermeture des bureaux.



L'Emulation, 5, 1936.

- Trois niveaux, surmontés d'un double attique légèrement en retrait (4^{ème} étage précédé de piliers jumelés, 5^{ème} étage de garde-corps métalliques), caractérisés par des fenêtres en bandeaux et des trumeaux cannelés plutôt massifs, appuis et allège saillants et continus (fenêtres axiales plus étroites avec trumeaux et allèges lisses) et architrave à fascies. Le revêtement est en marbre belge beige dit San Stefano.
- Plusieurs 'emblèmes' marquent l'immeuble : à l'angle, le pan aveugle arrondi est gravé du lion de Saint-Marc, emblème de la firme, et du nom de celle-ci ; l'entrée axiale est surmontée du symbole de la ville de Trieste, l'écu avec la hallebarde.
- Le plan intérieur développe au rez-de-chaussée un imposant hall d'entrée circulaire en travertin accentué d'une coupole agrémentée de peintures murales monumentales (ici une peinture figurant le lion de Saint-Marc et des représentations de villes marchandes, signée 1937 par Georges M. Baltus, J.A. Baltus et D. Sevin). Aux étages les bureaux des employés sont installés autour d'un couloir central continu et, conformément aux méthodes de travail 'rationnelles', dans des espaces ouverts en grande partie non compartimentés. Comme généralement depuis l'avènement de l'ascenseur, le dernier étage est dévolu à la direction, avec des bureaux privés séparés par des cloisons en bois.

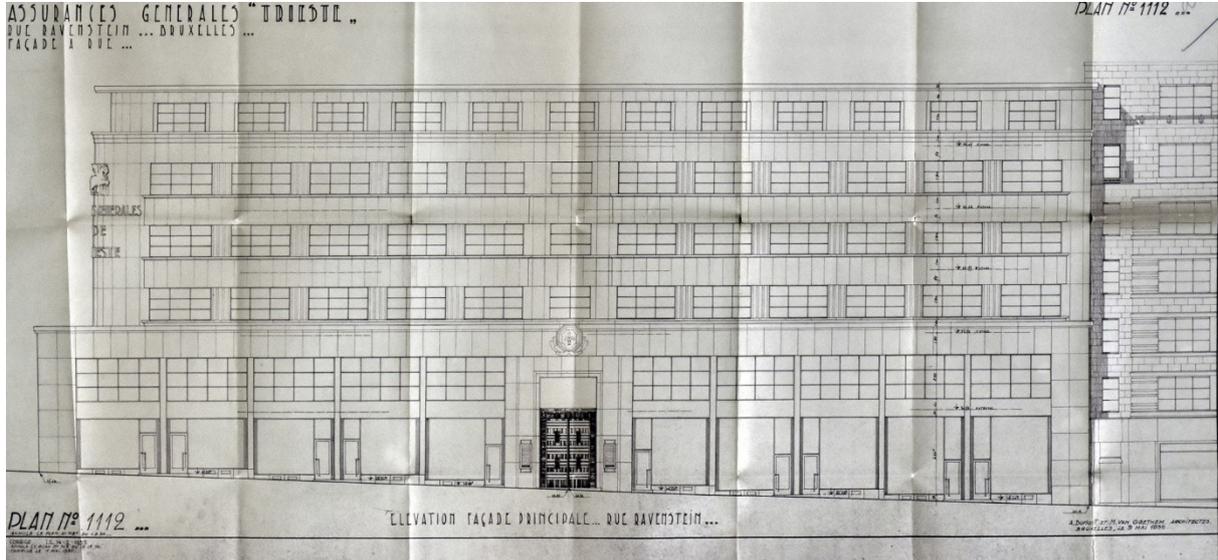
10/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Le bâtiment comprend deux façades, une sur la rue Ravenstein (12 travées) et une seconde en retour (5 travées), entre l'alignement et le rayon visuel de servitude. La Ville de Bruxelles exige qu'elles soient traitées toutes les deux dans la même architecture et mêmes matériaux que la façade à rue et que les parements soient entièrement en pierres naturelles, à l'exclusion de toute pierre artificielle ou enduite.



Élévation façade principale, AVB/TP 50076, 1935

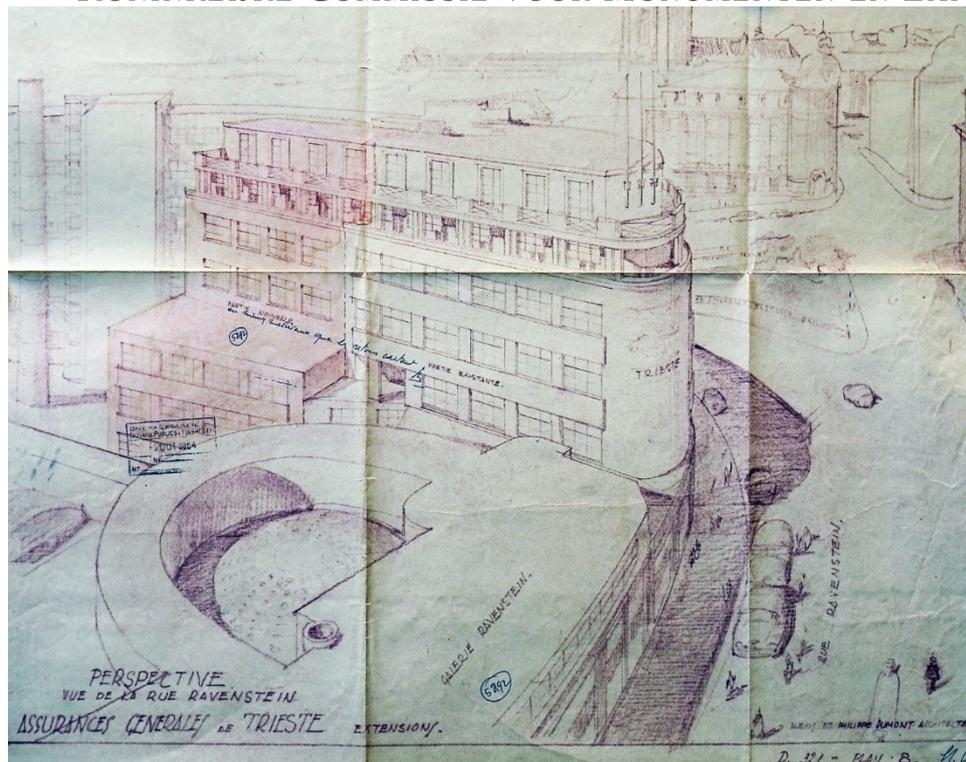
En 1948-1950, l'immeuble est surélevé d'un second étage-attique impliquant la création d'une galerie devant le premier attique, le tout dans le même esprit selon les plans d'Alexis Dumont.

En 1955, Alexis et Philippe Dumont réalisent une connexion entre la Galerie Ravenstein, encore en chantier, et La Trieste : sur un terrain enclavé entre la galerie et le Shell Building, une extension de 5 travées du bâtiment La Trieste permet la création au premier et second sous-sols du Cinéma Variétés, accessible par la galerie, transformé en salle de répétition de l'orchestre national de Belgique.

La Société déménage à la Tour Trieste (arch. André et Jacques Polak, 1963-1966) sur l'avenue Louise 149 (angle rue Defacqz) en 1966.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Perspective depuis la rue Ravenstein, AVB/TP 67196, 1955

'Corporate architecture' :

L'architecture des années 1920-1930, moderniste ou Art déco, témoigne d'un nouveau lien avec la modernisation du monde économique. Le secteur marchand et tertiaire croît, de nouvelles méthodes d'organisation de la productivité et de gestion du travail venant des Etats-Unis pénètrent le monde socio-économique, la typologie des immeubles de bureaux apparaît, des édifices se font la vitrine de la qualité et de la modernité des produits ou services qu'ils vendent ou fabriquent. L'image comme 'brand' s'impose et conduit vers des nouvelles expressions de la modernité au niveau international, comme témoignent les réalisations architecturales pour des marques de voitures (Citroën, Mercedes, ...), les chaussures BATA ou encore les grands magasins Schocken en Allemagne (arch. Erich Mendelsohn).

Citroën avait une politique avant-gardiste dans ce domaine. La marque s'attachait le service d'architectes résolument modernistes afin de construire des garages reconnaissables entre tous. Ils devaient représenter la modernité et fiabilité de la marque par l'emploi de matériaux modernes comme le béton, l'acier et le verre. Tous les projets architecturaux de Citroën passaient entre les mains de l'architecte en chef de la maison-mère, Maurice Ravazée, afin de garantir cette image commerciale. Signalons que le garage Citroën de Bruxelles, construit par les mêmes protagonistes que La Trieste, Alexis Dumont et Marcel Van Goethem, en 1933-1934, correspond entièrement à cette volonté.

L'immeuble de La Trieste répond de même aux exigences du 'brand' des *Assicurazioni Generali*, même s'il semble que la maison-mère ne disposait pas d'un architecte qui centralisait et validait les différents projets immobiliers internationaux de la société. On retrouve par contre une réelle volonté d'expression architecturale rationaliste en tant que langage international afin de renforcer l'image cosmopolite de la compagnie. Il faut ici sans doute souligner l'importance de l'architecte italien Marcello Piacentini (1881-1960), architecte en chef du régime fasciste italien et représentant de l'esthétique néoclassique mussolinienne, auteur ou co-auteur des immeubles de La Trieste à Turin,

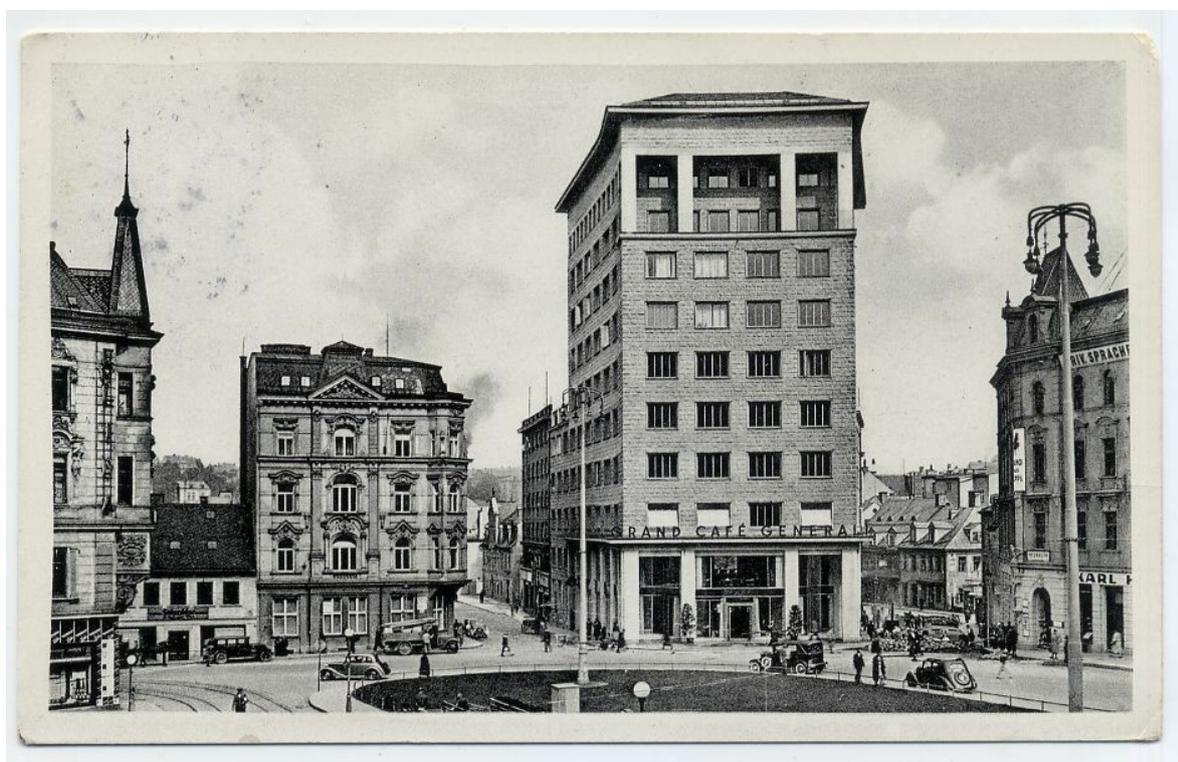
12/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Milan, Trieste, Zagreb ou Jérusalem dans les années 1930. Cette même esthétique austère et monumentale se retrouve également dans les immeubles de La Trieste à Prague, Varsovie, Bratislava, Kosice, Reichenberg ou Rio de Janeiro.



Immeuble Generali à Reichenberg, carte postale de 1938

Le modernisme classique ou académique :

Dans le contexte international, pendant l'entre-deux-guerres, un type d'architecture officielle s'est développé dans de nombreux pays européens consistant en une variante monumentale de l'architecture néoclassique. C'est en quelque sorte l'expression de l'Etat interventionniste, qu'il soit démocratique ou totalitaire.

En Belgique, cette tendance apparaît avec la construction du stade du Centenaire en 1929, et s'est développé tout au long des années 1930, et ce jusqu'à la fin des années 1950. À Bruxelles, il a fortement influencé l'architecture publique : Grand Palais du Heysel, Stade du Centenaire, Gare du Nord, Gare Centrale, Galerie Ravenstein, Banque Nationale, Palais des Congrès, Bibliothèque Royal Albert Ier, Mont des Arts, FEB, Belgolaise, Bâtiment Chambon de la CGER, De Nederlanden (actuellement occupé par Generali), ...

Le seul article sur l'immeuble Generali de la rue Ravenstein dans la littérature spécialisée précise : « Ce bâtiment, rationnel et original, est incontestablement l'un des meilleurs immeubles de bureaux de notre ville » (Bâtir, 75, 1939, pp. 78-79).

L'œuvre d'Alexis Dumont est alors déjà largement reconnue « [...] l'œuvre de l'architecte Alexis Dumont agit comme une force optimiste. Sa masse bien équilibrée, ses proportions rationnelles, le jeu des horizontales qui soulignent son caractère, lui confèrent une incontestable beauté » (Bâtir, 22, 1934). Il puise son inspiration dans l'histoire de l'architecture, il donne à ses réalisations une rigueur

13/15



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

classique empreinte d'académisme, tout en étant en phase avec son époque. Il peut être apparenté au modernisme classique ou académique, à l'instar de Léon Sneyers, Joseph Van Neck, Stanislas Jasinski, Jacques Obozinski, Maurice Houyoux, Charles Van Nueten, contrairement à une tendance traditionnaliste représentée par Jean-Jules Eggerickx, Antoine Pompe, Fernand Bodson, Jean De Ligne, Joe Ramaekers, Fernand Petit, Adrien Blomme, ... ou à la tendance plus puriste soutenue par Victor Bourgeois, Gaston et Maxime Brunfaut, Louis-Herman De Koninck, Huib Hoste, Emile Goffay, Josse Franssen, Paul-Amaury Michel, Yvon Baudoux, ...

